



Table des préfets et élus
de la Couronne Sud

APPUI DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE-SUD DANS LE DOSSIER DE L'HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

À la séance ordinaire de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, tenue à la salle du Conseil de la MRC de Roussillon, le mardi 22 janvier 2019, à laquelle étaient présents les représentants des MRC de la Couronne-Sud : M. Bruno Tremblay, M. Martin Dampousse, M. Alexandre Bélisle, M. Jean-Claude Boyer, M. Christian Ouellette, M^{me} Lise Michaud, M. Donat Serres, M. Jacques Ladouceur, M^{me} Diane Lavoie, M. Yves Corriveau, M^{me} Marilyn Nadeau et M. Patrick Bousez.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jacques Ladouceur.

2019-01-22 / 483

ATTENDU QU'une pétition exigeant un hôpital dans Vaudreuil-Soulanges a été signée par plus de 43 000 citoyens de la région en 2010 et 2011;

ATTENDU QU'en 2010, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mandaté la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour identifier le terrain optimal selon plusieurs critères dont :

- La localisation de l'emplacement par rapport au point optimal de desserte de l'hôpital;
- L'accessibilité à l'emplacement;
- Les contraintes à l'occupation du sol de l'emplacement;
- Les sources de nuisance potentielles au voisinage de l'emplacement;
- La compatibilité du voisinage pour l'implantation de l'hôpital;
- La nature et la qualité des aménités de l'emplacement;
- Les menaces à court terme sur la disponibilité des terrains pour l'implantation de l'hôpital;
- Le potentiel de l'emplacement pour l'implantation d'un pôle institutionnel régional intégrant l'hôpital;

ATTENDU QUE suite aux études de la MRC réalisées entre 2010 et 2012 pour l'identification de terrains potentiels, la MRC a commandé en mars 2012 une première étude pour l'implantation de l'hôpital dans la zone blanche dans toute la MRC pour être soumise au gouvernement, et qu'aucun des 22 sites étudiés n'était compatible avec les critères du gouvernement;

ATTENDU QUE la MRC a réalisé en décembre 2012 une nouvelle étude, de moindre impact en zone verte, pour l'implantation de l'hôpital en vertu des mêmes critères du gouvernement, dans laquelle 5 terrains ont été étudiés;

ATTENDU QUE suite à cette étude, la MRC favorisait un terrain en zone verte répondant à tous les critères du gouvernement pour l'implantation de l'hôpital;

ATTENDU QUE ce terrain a été refusé par le gouvernement, plutôt opté pour un autre terrain en zone verte, soit le terrain actuellement identifié dans le dossier;



**Table des préfets et élus
de la Couronne Sud**

ATTENDU QUE la MRC a poursuivi le dossier en fonction du terrain choisi par le gouvernement et qu'un consensus régional a été atteint, conjointement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a imposé, en avril 2016, une réserve foncière pour la construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges sur le terrain choisi;

ATTENDU QUE la position de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) par rapport à l'implantation de l'hôpital en zone verte est connue depuis le 8 juin 2017, document avis préliminaire technique concernant le premier projet de règlement numéro 232 en annexe à la présente;

ATTENDU QUE la MRC a adopté deux Règlements de contrôle intérimaire (RCI) pour favoriser des conditions propices à l'implantation d'un hôpital;

ATTENDU QUE la MRC s'est impliquée dans trois comités distincts pilotés par le bureau de projet hôpital Vaudreuil-Soulanges du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) pour l'implantation d'un nouvel hôpital, soit le comité infrastructures, le comité municipal et le comité de voisinage et y a investi beaucoup de temps et d'énergie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un décret le 28 juin 2018 concernant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement et l'aliénation de lots ou partie de lots situés sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion, dans la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, pour la réalisation du projet de construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a renouvelé en mars 2018 sa réserve foncière pour la construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges sur le terrain choisi;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un décret le 17 juillet 2018 permettant l'émission d'avis d'expropriation pour la construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux s'était engagé à compenser, auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la perte occasionnée au territoire agricole par le projet du futur hôpital, communiqué en annexe à la présente;

ATTENDU QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion a investi de nombreuses ressources pour desservir le nouvel hôpital, principalement au niveau des infrastructures;

ATTENDU QUE lors de la dernière campagne électorale, monsieur François Legault avait lui-même confirmé que son gouvernement irait de l'avant avec le site choisi par les 23 maires de la MRC;

ATTENDU QUE le 31 octobre 2018, la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a confirmé à nouveau le choix du site et exigé de la MRC qu'elle modifie son schéma d'aménagement en vue de l'implantation de l'hôpital sur le terrain choisi;

ATTENDU QUE la MRC a revu sa planification territoriale et modifié son schéma d'aménagement en vue de l'implantation de l'hôpital au site désigné, conformément à la loi et à la demande du gouvernement;



**Table des préfets et élus
de la Couronne Sud**

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par la MRC en vue de l'implantation de l'hôpital lors de la séance du 28 novembre dernier, en annexe à la présente résolution;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a appris le 14 décembre 2018 par le biais des médias que le gouvernement semble reculer sur le choix du terrain suite à la réception d'une résolution de la CMM;

ATTENDU QU'un changement de terrain pour la construction d'un hôpital engendrerait forcément un report de l'échéancier;

ATTENDU QUE les 23 élus des municipalités de la MRC refusent de reculer sur le choix du site pour la construction de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a reconnu dans la résolution CE18-226 que le projet de construction d'un centre hospitalier sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est justifié par les besoins socio-sanitaires de la Montréglie-Ouest;

Il est proposé par M. Martin Damphousse, maire de Varennes

Et appuyé par M^{me} Lise Michaud, mairesse de Mercier

Et résolu :

D'appuyer les démarches de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la construction de l'hôpital sur le terrain qui a été désigné suite aux nombreux travaux réalisés en partenariat entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Ville de Vaudreuil-Dorion, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le Centre de Santé et des Services sociaux de Vaudreuil-Soulanges qui ont identifié un seul site possible pour y implanter le futur hôpital régional selon ses besoins actuels et futurs;

De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la santé et des services sociaux, madame Danielle McCann, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols et à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE

Thierry Larrivée, directeur général
Table des préfets et élus de la Couronne-Sud